

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1947/SG/FIN les fonctionnaires chargés de procéder à la vérification de des écritures comptables du Territoire au 31 décembre 1968 ..

n° 1947/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
27 décembre 1968

Numéro JO
n° 1 du 10/01/1969

Date du numéro
10 janvier 1969

TEXTE INTÉGRAL

les fonctionnaires ci-après désignés Enregistrement, Domaines et Timbre : M. Robin, attache de la F.O.M. Caisse du Service d'Hygiène à Djibouti: M. Blanchard, comptable aux Travaux publics; Caisse du Service d'Hygiène à Loyada, Caisse de la Bibliothèque publique : M. Edgar Rosa, attaché de la F.O.M.; . Caisse du Service de l'Information : M. Martini, comptable contractuelle Service des Eaux : M. Daher Djama, commis des S.A.F.; Imprimerie administrative : M. Mohamed Aref, commis des S.A.F: Caisse d'avance de la prison: M. Datchary, attaché de la F.O.M: Caisse d'avance de l'hôpital: M. Saleh Omar, rédacteur ; Agences intermédiaires du Port et de la Gare: M. Py, ingénieur; Agences intermédiaires des Postes et de l'Aérogare : M. Nallet, chef de section au Service des Finances; Caisse des menues recettes et Dépenses du Cercle de Djibouti: M. Douteau, secrétaire administratif des Préfectures ; Caisse du Service des Travaux publics (Caisse permis de conduire) M. Mohamed Ahmed Saleh, rédacteur ; Caisse d'avance de la Compagnie de la Garde territoriale : M. Bui Van Tri, comptable contractuel. Les Commandants de Cercle de Tadjourah, Dikhil, Ali-Sabieh et Obock sont chargés de la vérification de toutes les caisses existant dans leurs unités administratives à la date dû 31 décembre 1968. Les fonctionnaires ci-dessus désignés consigneront dans un procès-verbal: établi en quatre exemplaires, le résultat de leurs vérifications qu'ils adresseront au Bureau des Finances,